



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9 point 2. alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la société ELECTRO-BOBINAGE sàrl a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un palan de la marque YALE, du type HANDY, avec le numéro de construction AM0938.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2024/4219/174 du 07 novembre 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 18 décembre 2024 au 06 janvier 2025 inclus.

Le Bourgmestre,
Félix Eischen

Kehlen, le 18 décembre 2024
Pour le collège échevinal,

Le Secrétaire,
Marco Haas

07/01/2025